

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
19/09/2025	29/09/2025	En exercice : 19 Présents : 16 Votants : 15

L'an deux mil dix vingt cinq

Le 24 Septembre à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, LAUNAY Chantal, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, BOULET Peggy, ROCHELLE Stéphane, SAINT MLEUX Xavier, DURAND Marie-Claude, DURET François, BERTAUX Delphine,

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés Rémy GORON, JOUAUX Laëtitia, BRIAND Henri,

ABSENTS : Néant

POUVOIR : Rémy GORON, à LANDAIS Fabienne, JOUAUX Laëtitia donne pouvoir à SAINT MLEUX Xavier

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°01-09-2025 – Mandat spécial pour la participation au 50ème anniversaire PCC Bretagne

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un mandat spécial doit être conféré à un élu par délibération du conseil municipal.

Le mandat spécial correspond à une mission qui doit être accomplie, dans l'intérêt de la commune, par un ou plusieurs membre(s) du conseil municipal. Il ouvre droit au remboursement des frais exposés (séjours, transports...) par l'élu concerné dans les conditions fixées à l'article R.2123-22-1 du CGCT.

La prise en charge des frais des élus a été détaillée dans la délibération du 07 octobre 2020, n°04-08-2020, qui précise que :

- Les frais de transports sont remboursés sur présentation d'un justificatif
- Les frais de restauration et d'hébergement sont remboursés sur la base des tarifs fixés par arrêté ministériel
-

Monsieur le Maire expose au conseil son souhait de se rendre au 50^{ème} anniversaire des Petites Cités de Caractère Bretagne à Rochefort en Terre les 26 et 27 septembre prochain, accompagné de Fabienne Landais, et Rémy Goron

Monsieur le Maire ainsi que Fabienne Landais et Rémy Goron indiquent qu'ils ne prendront pas part au vote, étant directement concernés par la présente délibération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne mandat spécial à Fabienne Landais, Rémy Goron et M Pascal Hervé, respectivement Adjointe, conseiller municipal et Maire pour leur participation au 50^{ème} anniversaire des Petites Cités de Caractère Bretagne à Rochefort en Terre les 26 et 27 septembre prochain

Autorise la prise en charge des frais dans les conditions fixées par la délibération n°04-08-2020 :

- Les frais de transports sont remboursés sur présentation d'un justificatif
- Frais de restauration et d'hébergement dans les conditions fixées par arrêté ministériel :

France métropolitaine			
Arrêté du 20 septembre 2023	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 €	120 €	140 €
Repas	20 €	20 €	20 €

Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance

Marie-Claude DURAND

Le Maire

Pascal HERVÉ

